



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Mise en ligne 10/07/2025

## Décision du maire n° 2025.076

**OBJET** **Marché n°2025-08 passé selon une procédure adaptée relatif aux travaux de construction en modulaires de la Mairie annexe de Chessy, lot n°1 « VRD – GROS-ŒUVRE », conclu avec l'entreprise DELANNOY / Entreprise de maçonnerie générale A. BAUJARD.**

**Le maire de la commune de Chessy,**

**Visas** **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 ;

**Vu** la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le jeudi 27 mars 2025 sur le profil acheteurs Marches-securises.fr et dans un Journal d'Annonces Légales – Le BOAMP ;

**Considérant** la croissance démographique de la commune de Chessy, entraînant une augmentation des besoins de la population en matière de services administratifs et de proximité ;

que les locaux actuels de la mairie sont devenus insuffisants pour accueillir dans de bonnes conditions les usagers et le personnel municipal ;

que la solution modulaire permet de répondre rapidement et efficacement à ces besoins tout en maîtrisant les coûts et les délais de réalisation ;

qu'une procédure adaptée a été engagée pour la passation du marché, comprenant deux lots distincts :

- Lot n°1 : VRD – GROS-ŒUVRE
- Lot n°2 : Constructions Modulaires

que s'agissant du lot n°1, cinq offres ont été réceptionnées, à savoir les offres des entreprises DELANNOY- Entreprise de maçonnerie générale A. BAUJARD, BATI FJ, CANARD BATIMENT, LUCAS et SPC ;

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20250710-DEC\_2025\_076-AR  
Date de télétransmission : 10/07/2025  
Date de réception préfecture : 10/07/2025

## Décision du maire n° 2025.076

qu'à l'issue de l'analyse des plis et des négociations, l'offre de la société DELANNOY- Entreprise de maçonnerie générale A. BAUJARD s'avère être l'offre économiquement la plus avantageuse ;

### Décide

#### Article 1<sup>er</sup>

Le marché à procédure adaptée n°2025-08, pour des travaux de VRD et de gros-œuvre concernant la construction en modulaires de la Mairie annexe de Chessy est conclu avec la société DELANNOY- Entreprise de maçonnerie générale A. BAUJARD sise ZAC de la Noue à Choisy-en-Brie (77320) pour un montant forfaitaire de 108 974,66 € HT.

#### Article 2

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

#### Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 10 JUIL. 2025

#### Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Antoine POUPART



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20250710-DEC\_2025\_076-AR  
Date de télétransmission : 10/07/2025  
Date de réception préfecture : 10/07/2025